



RCS : FREJUS

Code greffe : 8303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

**Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00458

Numéro SIREN : 801 392 457

Nom ou dénomination : DAVILLE PERE ET FILS

Ce dépôt a été enregistré le 21/08/2017 sous le numéro de dépôt 4062

PV D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

SARL DAVILLE PERE ET FILS

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros

Siège social :

**1138 BOULEVARD JEAN MOULIN
83700 SAINT RAPHAEL**

RCS FREJUS 801 392 457



L'an deux mille dix sept et le 29 juin à 15 heures,

Les associés de la SARL **DAVILLE PERE ET FILS**, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros, dont le siège social est à SAINT RAPHAEL (83700), 1138 Boulevard Jean Moulin se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation verbale de la gérance,

L'Assemblée est présidée par Monsieur **DAVILLE Jean François** gérant,

Sont présents :

Monsieur **DAVILLE Jean François** porteur de.....800 parts

Madame **DAVILLE Caroline** porteuse de 200 parts

Soit ensemble.....**1000 parts**

Le président déclare alors l'assemblée en mesure de délibérer valablement car régulièrement constituée.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

Rapport de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2016**, approbation des comptes du dit exercice et quitus à la gérance.

Affectation des résultats de l'exercice.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce,
- le bilan, le compte d'exploitation générale, l'annexe, le texte des résolutions proposées.

Le président déclare que les documents prescrits par la loi ont été à la disposition des associés au siège social plus de 15 jours avant la date de la présente assemblée.

La collectivité des associés lui donne acte de sa déclaration.

Puis le président donne lecture du rapport de la gérance.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes conformément à l'ordre du jour.

BD JFD

PREMIERE RESOLUTION

Convocation verbale : l'Assemblée des associés approuve le mode de convocation verbale utilisé par la gérance, la considérant comme valable et renonce à se prévaloir de toute prohibitions ou nullités y relatives.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice clos le **31 décembre 2016** approuve les dits comptes tels qu'ils lui ont été présentés, à savoir :

Pour la période du 01.01.2016 au 31.12.2016

CHIFFRES D'AFFAIRES	:	506 296 €
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	:	0 €
PRODUCTION STOCKEE	:	0 €
AUTRES PRODUITS	:	16 €
CHARGES D'EXPLOITATION	:	468 507 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	:	37 805 €
PRODUITS FINANCIERS	:	55 €
CHARGES FINANCIERES	:	1 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	:	0 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	:	0 €
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	:	4 572 €
RESULTAT COMPTABLE	:	33 287 €

Elle donne en conséquence quitus plein et entier à la gérance pour l'exercice clos le **31 décembre 2016**.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le **31 décembre 2016**, pour **33 287 Euros** de la manière suivante :

- Au compte **Report à Nouveau Créiteur** pour **287 Euros**.
- Au compte **Autres réserves** pour **21 000 Euros**.
- Et à titre de **dividendes**, pour un montant de **12 000 Euros** (douze mille euros), avant prélèvement fiscaux à caractère social (CSG, CRDS, prélèvements social et contribution solidarités), soit un dividende unitaire brut de **12 Euros** (douze euros) par part sociale détenue.

Conformément au 2° de l'article 158,3 du Code général des impôts, ce dividende est éligible à l'abattement de 40%, sauf option pour le prélèvement libératoire.

GD JFP

Le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices précédents et celui de l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants :

Exercice Clos	Dividendes	Abattement
31/12/15	12 000 €	40 %
31/12/14	12 000 €	40%

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée approuve le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de commerce.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée constate que les comptes ne contiennent pas des dépenses non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

SIXIÈME RÉSOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur des présentes, en tant que de besoin, à l'effet d'effectuer tous dépôts et formalités qu'il appartiendra.

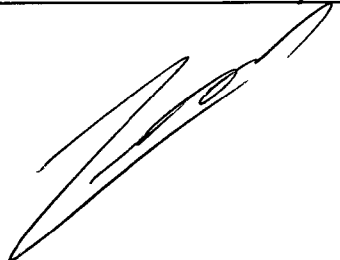
CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CLOTURE DE SÉANCE

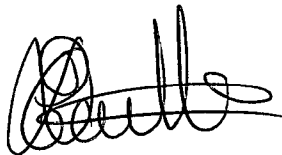
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés.

M. DAVILLE Jean François

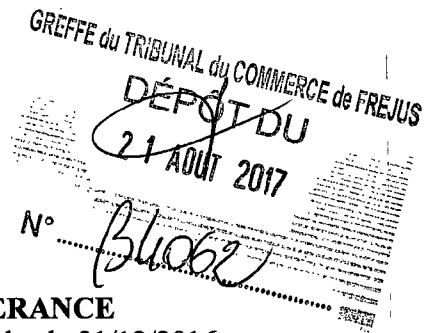


Mme DAVILLE Caroline



SARL DAVILLE PERE ET FILS

au capital de 10 000.00 Euros
RCS N°
Siège social : 1138 BD JEAN MOULIN
83700 ST RAPHAEL



RAPPORT DE LA GERANCE sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2016

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2016 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 506 296.04 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 493 344.47 Euros, soit une augmentation de 2.63 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 33 287.08 Euros, soit 6.57 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 506 367.23 Euros contre 494 600.66 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 2.38 %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 473 080.15 Euros contre 463 425.81 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 2.08 %.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 116 334.68 Euros et représentent 22.98 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une diminution de 20.80- % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 9 387.00 Euros et représentent 1.85 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 37 859.08 Euros soit 7.48 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court

terme) :

Exercice précédent	76 181.12 -	55 893.23 =	20 287.89
Exercice en cours	108 512.57 -	61 925.13 =	46 587.44

Soit une augmentation de 26 299.55 Euros .

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 33 287.08 Euros

- à la réserve légale	:	0	Euros
- aux autres réserves	:	0	Euros
- en autres répartitions	:	21 000.00	Euros
- en report à nouveau	:	287.08	Euros
- en dividendes	:	12 000.00	Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	10 000.00	Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	0	Euros
- Réserve légale	:	1 000.00	Euros
- Autres réserves	:	33 000.00	Euros
- Report à nouveau	:	6 912.08	Euros
Situation nette	:	50 912.08	Euros

4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

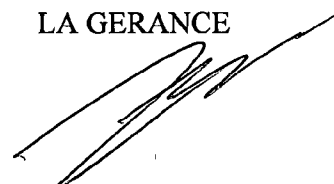
Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

5/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

LA GERANCE



DAVILLE PERE ET FILS

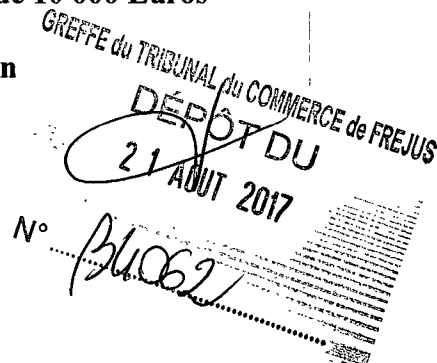
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros

Siège social :

**1138 Boulevard Jean Moulin
83700 SAINT RAPHAEL**

RCS FREJUS 801 392 457

A.G.O. DU 29.06.2017



**RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR
L'ARTICLE L223-19 du Code de Commerce**

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport prévu par l'article L.223-19 du Code de Commerce, relatif aux conventions dans lesquelles un gérant ou un associé de notre société est directement ou indirectement intéressé.

Ces conventions pour l'exercice clos le **31 décembre 2016** sont :

La rémunération nette du Gérant, **Monsieur DAVILLE Jean François** s'est élevée du **01.01.2016 au 31.12.2016 à 56 000 Euros** dont **20 000 Euros** de primes.

La rémunération nette de l'associé, **Madame DAVILLE Caroline** s'est élevée du **01.01.2016 au 31.12.16 à 13 256 Euros**.

Le montant des charges sociales de **Monsieur DAVILLE Jean François** s'élève à **29 966 Euros** dont **346 Euros** de charges facultatives.

Les loyers versés au profit de la **SCI DAVILLE PRO IMMOBILIER** concernant la location du local situé 1138 Boulevard Jean Moulin – 83700 SAINT RAPHAEL se sont élevés du **01.01.2016 au 31.12.2016 à 13 200 Euros** Hors Taxes.

Fait à SAINT RAPHAEL,
Le 12 juin 2017,

Le gérant,
DAVILLE Jean François

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Jean François Daville.

Désignation de l'entreprise : SARL DAVILLE PERE ET FILS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 1138 BD JEAN MOULIN

83700 ST RAPHAEL

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 0 1 3 9 2 4 5 7 0 0 0 2 5

Néant ☐ *

				Exercice N clos le	N-1
				31/12/2016	31/12/2015
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	7 131	25 118
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	7 472	14 282
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE	50	50
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	1 160	1 160
TOTAL (II)		BJ	BK	14 603	40 610
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	327	28 584
	Autres créances (3)	BZ	CA	6 099	17 866
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	59 477	29 731
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 053	1 727
	TOTAL (III)	CJ	CK	327	77 908
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
Comptes de régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	14 930	118 518
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	1 160	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : SARL DAVILLE PERE ET FILS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10.000.....)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	33 000	18 000
	Report à nouveau	DH	6 625	2 450
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	33 287	31 175
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	83 912	62 625
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		5 845
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 113	6 855
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	5 000	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	32 332	26 851
	Dettes fiscales et sociales	DY	23 481	16 341
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	61 925	55 893
	Ecart de conversion passif *	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	145 837	118 518
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	61 925	55 893
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		5 845

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL DAVILLE PERE ET FILS

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue biens* services*	FD		FE		FF			
		FG	506 296	FII		FI	506 296	493 344	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	506 296	FK		FL	506 296	493 344	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		960	
	Autres produits (1) (11)					FQ	16	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	506 312	494 305	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	115 640	123 500	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	225 547	182 087	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 595	2 861	
	Salaires et traitements*					FY	106 073	126 909	
	Charges sociales (10)					FZ	10 261	19 971	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	9 387	5 002	
			- dotations aux provisions			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		327
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	3	3	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	468 507	460 660	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	37 805	33 645		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	55	296	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	55	296	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1	13	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	1	13	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	54	283		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	37 859	33 928		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS informatique

Désignation de l'entreprise : SARL DAVILLE PERE ET FILS

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			11
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			11
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI			(11)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	4 572	2 742	
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		HL	506 367	494 601	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	473 080	463 426	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	33 287	31 175	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	HY	IG		
	(3) Dont {	HP	HQ	3 480	3 480
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	IJ		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IK			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IX			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	RC			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RD			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	A1			960
	(9) Dont transferts de charges	A2			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A3			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A4			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL DAVILLE PERE ET FILS										Néant		*	
CADRE A				IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
			Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS	26 768	KT		KU	49 383	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KV		KW		KX				
			Matériel de transport *		KY	16 500	KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	1 348	LC		LD	666				
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LJ		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	44 616	LO		LP	50 049		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
		Autres participations					8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés					IP	50	IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières					IT	1 160	IU		IV				
TOTAL IV					LQ	1 210	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	45 826	ØH		ØJ	50 049			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
				1		2		4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			IO		LV		LW		IX			
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH		MI			
			Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	45 000	MK	31 150	ML	31 150	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM		MN		MO			
			Matériel de transport		IV		MP		MQ	16 500	MR	16 500	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	2 014	MU	2 014		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III			IY		NG	45 000	NH	49 665	NI	49 665		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW		
		Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ		
Autres titres immobilisés			II		2B		2C	50	2D	50			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	1 160	2G	1 160			
TOTAL IV			I3		NJ		NK	1 210	2H	1 210			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	45 000	ØL	50 875	ØM	50 875			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 6

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL DAVILLE PERE ET FILS

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL DAVILLE PERE ET FILS

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	1 650	QA	5 481	QB		QC	7 131
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	3 264	QI	3 300	QJ		QK	6 564
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	302	QM	606	QN		QO	908
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	5 216	QV	9 387	QW		QX	14 603
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		QN	5 216	OP	9 387	OQ		OR	14 603

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales. agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
	Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venté (NP + NQ + NR)	NW			Total général non venté (NS + NT + NU)	NY		
				Total général non venté (NW - NY)	NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL DAVILLE PERE ET FILS

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours		6N	6P	6R
	Sur comptes clients		0T	6U	6V
	Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X	6Y	6Z
	TOTAL III		7B	TY	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SARL DAVILLE PERE ET FILS										Néant ☐ *		
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières		UT	1 160	UV	1 160	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	785		785						
	Autres créances clients		UX	42 479		42 479						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		Z1									
	Personnel et comptes rattachés		UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 920		2 920						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP									
	Groupe et associés (2)		VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	3 179		3 179						
	Charges constatées d'avance		VS	1 053		1 053						
	TOTAUX			VT	51 575	VU	51 575	VV				
	RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus de 1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	32 332		32 332						
Personnel et comptes rattachés			8C	1 091		1 091						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	4 370		4 370						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	755		755						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	17 264		17 264						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	1 113		1 113						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	56 925	VZ	56 925						
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : SARL DAVILLE PERE ET FILS						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 6							
I. RÉINTEGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés								à réintégrer :		WA	33 287	
			de son conjoint				moins part déductible *						WB		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE				WC		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF				Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)		WG				XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA				(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX				XW		
	Amendes et pénalités		WJ				Charges financières (art. 212 bis)*		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*												XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												I7	4 572	
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL				Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme						- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8		
							- imposées au taux de 0 %						ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						- Plus-values nettes à court terme						WN		
						- Plus-values soumises au régime des fusions						WO			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)														XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU				Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage														Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage														Y3	
												TOTAL I	WR	37 859	
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *														WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)														WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme						- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV		
							- imposées aux taux de 0 %						WH		
							- imposées aux taux de 19 %						WP		
							- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW		
							- imputées sur les déficits antérieurs						XB		
							Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6		
						Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ			
						Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A			XA		
						Produit net des actions et parts d'intérêts :									
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.														ZY	
Majoration d'amortissement *														XD	
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9				Entreprises nouvelles 44 sexies		L2				XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6				Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3					
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)		OV				Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F					
								Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)				PC			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)														XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9				Créance dé gagée par le report en arrière du déficit		ZI				XG	
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage														Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL												TOTAL II	XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI				37 859					XJ		
		déficit (II moins I)													
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL									XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*															
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN				37 859				XO			

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : SARL DAVILLE PERE ET FILS

31/12/2016

[illegible]

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SARL DAVILLE PERE ET FILS															Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	2 450			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB									
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	31 175				Dividendes	- Autres réserves	ZD	15 000								
	Prélèvements sur les réserves	OE					Autres répartitions		ZE	12 000								
							Report à nouveau		ZF	(0)								
	TOTAL I	OF	33 625				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	33 625								
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)																		
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice															XV			
RENSEIGNEMENTS DIVERS																		
Exercice N :																		
Exercice N-1 :																		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	22 000			YQ	11 250											
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR												
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS												
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT	76 346					89 913						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8				XQ	15 148					7 742						
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU	65 813					16 019						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	4 967					7 082						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV	1 667					3 000						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES				ST	61 608					58 332						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	225 547					182 087						
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	1 482					1 465						
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS				9Z	113					1 396						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	1 595					2 861						
	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	81 113					66 427						
TVA	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	47 070					39 884						
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2016)*					OB	16 602											
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					OS												
	- Effectif moyen du personnel * (dont: apprentis: handicapés:)					YP	1					3						
	- Effectif affecté à l'activité artisanale					RL												
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	%					%						
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0												
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG												
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH												
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA				Plus-values à 15 %	JK						Plus-values à 0 %	JL			
						Plus-values à 19 %	JM						Imputations	JC				
Groupe : résultat d'ensemble.		JD				Plus-values à 15 %	JN						Plus-values à 0 %	JO				
						Plus-values à 19 %	JP						Imputations	JF				
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH				N° SIRET de la société mère du groupe	JJ											

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : <u>SARL DAVILLE PERE ET FILS</u>			Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : <u>01012016</u> et clos le : <u>31122016</u>			Durée en nombre de mois <u>12</u>	
I - Production de l'entreprise				
Ventes de marchandises	OA			
Production vendue - Biens	OB			
Production vendue - Services	OC		506 296	
Production stockée	OD			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE			
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH		16	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
TOTAL 1	OM		506 312	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)				
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON			
Variation de stock (marchandises)	OO			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP		115 640	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ			
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR		208 119	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		3	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY			
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ			
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9			
TOTAL 2	OJ		323 762	
III - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée	OG	TOTAL 1 - TOTAL 2	182 550	
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA		182 550	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE				
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		506 296	
Période de référence	GY	01/01/2016	GZ	31/12/2016
Date de cessation	HR			
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).				
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.				
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.				

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 8 0 1 3 9 2 4 5 7 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL DAVILLE PERE ET FILS

ADRESSE (voie) 1138 BD JEAN MOULIN

CODE POSTAL 83700 VILLE ST RAPHAEL

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DAVILLE Prénom(s) JEAN FRANCOIS

Nom marital % de détention 80.00 Nb de parts ou actions 800

Naissance : Date 050790 N° Département 54 Commune BRIEY Pays

Adresse : N° 1138 Voie BD JEAN MOULIN

Code postal 83700 Commune ST RAPHAEL Pays

Titre (2) Mlle Nom patronymique L ' HOTE Prénom(s) CAROLINE

Nom marital % de détention 20.00 Nb de parts ou actions 200

Naissance : Date 120291 N° Département 57 Commune METZ Pays

Adresse : N° 1138 Voie BD JEAN MOULIN

Code postal 83700 Commune ST RAPHAEL Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

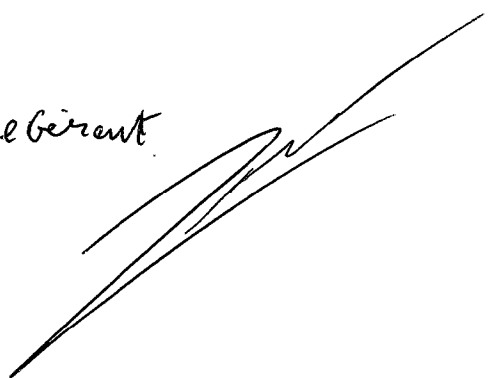
SARL DAVILLE PERE ET FILS
1138 BD JEAN MOULIN

83700 ST RAPHAEL

ANNEXE DU 01/01/2016 AU 31/12/2016

certifié conforme à l'original

Le Gérant

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping, overlapping strokes.

CAMPANELLA ET ASSOCIES SAS
33 AVENUE DES MIMOSAS

06110 LE CANNET
0492187979

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	x
Dérogations	x
Permanence ou changement de méthodes	x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	x	
Etat des amortissements	x	
Etat des provisions	x	
Etat des échéances des créances et des dettes	x	
Composition du capital social	x	
Provision spéciale de réévaluation (1976)		NA
Frais d'établissement		NA
Frais de recherche appliquée et de développement		NA
Fonds commercial		NA
Autres immobilisations incorporelles		NA
Evaluation des immobilisations corporelles	x	
Evaluation des amortissements	x	
Titres immobilisés		NA
Créances immobilisées		NA
Evaluation des matières et marchandises	x	
Evaluations des produits et en cours		NA
Dépréciation des stocks et en cours		NA
Opérations à long terme		NA
Produits nets partiels sur travaux en cours		NA
Différence d'évaluation sur éléments fongibles		NA
Evaluation des créances et des dettes	x	
Dépréciation des créances		NA
Avances ou crédits alloués aux dirigeants		NA
Evaluation des valeurs mobilières de placement		NA
Dépréciation des valeurs mobilières de placement		NA
Différence d'évaluation sur les titres		NA
Disponibilités en Euros	x	
Disponibilités en devises		NA
Produits à recevoir		NA
Charges à payer	x	
Charges et produits constatés d'avance		NA
Charges à répartir sur plusieurs exercices		NA
Primes de remboursement des obligations		NA
Ecart de conversion sur opérations en devises		NA
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan		NA

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

SOMMAIRE

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Rémunération des dirigeants	x	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées		NA

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels		NA
-----------------------------------	--	----

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 145 837.21 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 506 296.04 Euros et dégageant un bénéfice de 33 287.08 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :
Aucunes.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.
Conformément au décret 2005-1757 du 30/12/2005 relatif aux mesures d'assouplissement des PME, les amortissements restent calculés sur la durée d'usage.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	1 000			1 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 758
Dettes fiscales et sociales	300
Total	3 058

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de direction ou de gérance	85 966
Total	85 966

M DAVILLE Jean François, gérant de la SARL :

- rémunération : 56 000 euros (dont 20 000 euros de prime)
- charges sociales obligatoires prises en charges par la société : 29 620 euros
- charges sociales non obligatoires prises en charges par la société : 346 euros